Collectif Eure-et-Loir Terre d'Accueil samedi 1er avril 2017

Prise de Parole Unitaire

Bienvenue aux Migrants

Respect des droits humains de toutes et tous !

Alors que de nombreuses personnes sont amenées à quitter leur pays du fait des guerres, des actes de violence, de la dictature, de la misère qui en découle, il est indispensable de protéger ces migrants en leur offrrant des conditions d'accueil dignes et humaines. Il faut mettre un terme aux discours racistes, à l'indifférence ou à la méfiance de certains de nos concitoyens, à la stigmatisation des migrants ainsi qu'aux amalgames en tout genre dénués de tout fondement. C'est le sens de l'action du collectif Eure-et-Loir Terre d'Accueil et de notre rassemblement, aujourd'hui, devant ce monument symbolisant les droits de tous les êtres humains.

Trier les migrants entre les « bons » qui peuvent prétendre à une protection et les « mauvais » dits économiques qu'il faudrait refouler, percevoir quelqu'un comme étranger avant de le considérer pour ce qu'il est en tant que personne, enfant, malade, travailleur ou usager d'un service public, conduit à affaiblir et confisquer l'accès aux droits fondamentaux pour chacun et chacune d'entre eux.
La plupart des pays d'Europe ont besoin de ces populations pour des raisons démographiques et économiques.D'ailleurs tout montre que le niveau de vie n'en souffre pas, pas plus que l'emploi. Au contraire, une étude récente concernant la croissance économique en Suède, montre l'apport bénéfique des migrants. Ils sont à la fois des producteurs, des consommateurs et des contribuables *sans parler de leur apport culturel et humain* Et pourtant, nous voyons se multiplier, partout en Europe, les murs et les barbelés, notamment en lien avec le déploiement des forces de l'agence Frontex sans réel contrôle démocratique de son action. On assiste à l'édification de l'Europe forteresse, et, même en France, un mur a été érigé à Calais en décembre dernier. Cela provoque des tragédies aux frontières et parfois même à l'intérieur des pays. C'est inacceptable.

Il est donc urgent d'exiger une autre politique respectueuse du droit d'asile et du principe de non refoulement, un traitement humain et digne de chacune des situations personnelles.

Pour cela, de nombreux textes existent : Convention de Genève (1951), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU 1966), Convention internationale des droits de l'enfant (1989), Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000), Convention internationale des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003).

En France, le CESEDA est le code qui organise le droit au séjour des étrangers : texte qui à travers des modifications successives tend à précariser toujours plus le séjour. Ainsi, en 1984, la carte de résident (d'une durée de 10 ans) était un titre de droit commun, voté à l'unanimité du parlement de l'époque : il est maintenant un titre d'exception et les titres de séjour temporaire se multiplient. La loi du 07 mars 2016 instaure différents titres pluriannuels, mais attachés à la situation de la personne (travail, études, maladie, vie familiale..) donc révocables; la carte de résident est accordée sous des conditions drastiques : aux personnes justifiant de 5 ans de séjour régulier ininterrompu en France, détentrices d'une carte de séjour permettant l'exercice d' une activité professionnelle, disposant de ressources égales ou supérieures au SMIC et disposant d'une assurance maladie.

Certains droits inscrits ne sont pas respectés, notamment le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence du fait du manque de places en Centres d'Accueil (les CADA) dont les associations demandent depuis des années le doublement. De même la prise en charge en préfecture est difficile : s'y multiplient des pratiques illégales : refus d'enregistrer la demande, de délivrer un récépissé ou demande de papiers que la loi n'exige pas. Aux frontières, des milliers de personnes sont refoulées, on leur refuse la possibilité de déposer leur demande d'asile dans la préfecture de leur choix ! C'est notamment le cas dans les Alpes-Maritimes où, en 2016, 30 000 mesures de non-admission ont été prononcées, soit près de 70% du total pour la France.

Il est également important d'obtenir l'abrogation des textes de loi instaurant un « délit de solidarité » qui ne dit pas son nom. Le collectif Eure-et-Loir Terre d'Accueil réitère sa demande d'arrêt immédiat des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes aujourd'hui concernées par ces poursuites indignes d'un état républicain, alors que le texte de loi du 31 décembre 2012 tolère ces actes humanistes s'ils sont désintéressés.

Enfin, la France doit tenir ses engagements en matière d'accueil, la promesse faite dans le cadre européen par notre pays est loin du compte : sur 30 000 protections promises avant septembre 2017, deux mille seulement étaient effectives fin 2016.

Pour toutes ces raisons, les habitant.e.s de l'Eure-et-Loir ici présent.e.s, au nom des signataires de la pétition « Bienvenue aux migrants et réfugiés» s'engagent à rester vigilant.e.s afin que les droits des réfugié.e.s soient respectés et à intervenir collectivement chaque fois que ce sera nécessaire.

Chartres le 1er avril 2017